

Comparaison revenus France et Sciences-Po :

Une note préliminaire

Louis Chauvel

Nous pouvons supposer que le revenu des parents des étudiants de Sciences-Po est très supérieur à celui de la population française, mais nous ne savons malheureusement pas de combien : il n'existe pas pour l'heure d'enquête ni de ressource statistique permettant une mesure objective. L'objet de cette note est de proposer une méthode de comparaison du revenu des parents des étudiants de Sciences-Po à celui d'une population de référence, à savoir un couple de quinquagénaires résidant en France.

La composition de la population française et celle des étudiants de Sciences-Po diffère largement.

%	Etudiant Sciences-Po		France couple 50 ans	
	Père	Mère	Homme	Femme
Sans réponse	3,8	11,8	0,1	8,6
Agriculteur exploitant	1,2	0,7	5,7	5,1
Artisan (moins de 10 salariés)	1,1	0,6	6,8	3,1
Commerçant (moins de 10 salariés)	2,5	2,4	3,5	2,9
Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus	7,1	1,2	1,4	0,4
Profession libérale (médecin, avocat, architecte, etc.)	19,1	14,5	1,9	0,4
Cadre, ingénieur	30,0	10,0	13,9	2,5
Professeur, profession scientifique	13,3	20,6	3,0	3,8
Profession de l'information, des arts et du spectacle	2,5	2,8	0,5	0,8
Instituteur	1,7	6,7	1,3	3,6
Profession intermédiaire de la santé et du travail social	1,2	8,0	0,8	3,8
Profession intermédiaire administrative et commerciale	4,0	5,4	5,8	5,6
Contremaître, agent de maîtrise	1,0	0,3	7,8	0,9
Technicien	1,9	0,5	5,5	1,1
Employé de commerce	1,0	2,1	1,0	5,4
Employé d'administration et d'entreprise	3,8	10,0	6,0	23,4
Personnel des services directs aux particuliers	0,2	1,0	1,3	14,6
Policier, militaire	2,1	0,1	2,2	0,2
Ouvrier qualifié	1,8	0,5	25,4	5,7
Ouvrier non qualifié	0,6	0,7	5,6	7,6
Ouvrier agricole	0,0	0,1	0,5	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Sous-total Cadres et Prof Intel. Sup. :	64,9	47,9	19,3	7,5

L'enquête Budget des ménages, INSEE 1995, réévaluée sur 2003, nous permet de connaître le revenu des couples dont la personne de référence a de 50 à 59 ans. Pour ce qui est des revenus des parents des étudiants de Sciences-Po, seule la minorité qui effectue une démarche auprès de Ghislaine Fau présente des informations claires. Il n'existe donc pas de représentations directement objectivables de ces revenus, résultant d'observations empiriques. Ce que nous connaissons de la population de Sciences-Po relève pour l'essentiel de la catégorie socioprofessionnelle (CSP) des étudiants telle qu'elle est mesurée au travers de l'enquête du Cevipof : *Etudiants de Sciences-Po* (Merci à Anne Muxel et Vincent Tiberj pour la communication d'extraits de cette enquête malgré l'embargo). Ces données montrent à quel degré les étudiants de Sciences-Po issus de milieux défavorisés ou simplement moyens sont rares.

Les écarts en CS regroupée

	ScPo		France		Ecart Relatif %	
	Père	Mère	Homme	Femme	H	F
NSP NR ?	3,8	11,8	0,1	8,6		
Agric.	1,2	0,7	5,7	5,1	-78,9	-86,3
ACCE	10,7	4,2	11,7	6,4	-8,5	-34,4
Cadres	64,9	47,9	19,3	7,5	236,3	538,7
Prof. Interm.	9,8	20,9	21,2	15	-53,8	39,3
Employés	7,1	13,2	10,5	43,6	-32,4	-69,7
Ouvriers	2,4	1,3	31,5	13,6	-92,4	-90,4
Total	100	100	100	100		

Source : enquête du Cevipof : *Etudiants de Sciences-Po* (Nicolas Catzaras, Anne Muxel et Vincent Tiberj)
 ACCE : Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
 France : population des ménages de 50 à 59 ans

Il est possible, néanmoins, d'inférer par simulation une estimation du revenu des parents des étudiants fondée sur la déformation de l'enquête Budget des ménages de façon à ce que ses structures sociales approchent celles des parents des étudiants de Sciences-Po (3 fois plus de cadres chez les hommes, 6 fois plus chez les femmes, 5 fois moins d'ouvriers et d'employés chez les hommes, 4 fois moins chez les femmes, etc., par rapport à la population française moyenne). Cette simulation sous-estime vraisemblablement les revenus réels des parents des étudiants de Sciences-Po, pour la raison que nous ne nous fondons que sur la CSP des deux parents ; or, parmi les couples de cadres, catégorie moins homogène qu'il n'y paraît, il se peut que les mieux situés bénéficient d'un surcroît de chances de parvenir à Sciences-Po. Pour autant, puisque nous utilisons une nomenclature de CSP fine et que nous nous fondons sur les CSP du père et de la mère, ce qui renvoie à une grande finesse d'analyse, nous pouvons supposer que ce travail approche assez bien ces revenus.

Au travers de l'échantillon repondéré de l'enquête Budget (déformé de façon à ce que ses structures sociales s'approchent de celles des parents des étudiants), une nouvelle répartition du revenu est observée qui met en évidence une moyenne nettement plus haute, et qui conserve les caractéristiques en termes de variance correspondant à la population française standard. [Il est à noter que les revenus d'un couple de quinquagénaires moyens sont plus importants que ceux de la moyenne de la population sans distinction d'âge ni de structure familiale.]

Répartitions en K euros Sc-Po et France
(Revenus en K euros 2003)

		France : couple 50-59 ans	Simu parents ScPo
C5	1er vingtile	12,3	18,6
C10	1er décile	15,2	26,2
C25	1er quartile	21,7	43,0
C50	Médiane	31,7	58,8
C75	3e quartile	46,7	84,1
C90	9e décile	66,9	120,7
C95	19e vingtile	85,5	151,0

Sources : revenus France : Budget des ménages 1995 – réévalué avec inflation et croissance des revenus 1995-2003 ; composition sociale parents étudiants à Sciences-Po : enquête *Etudiants ScPo*, Nicolas Catzaras, Anne Muxel et Vincent Tiberj, etc. ; calculs Louis Chauvel.

La comparaison est immédiate : la médiane simulée des étudiants de Sciences-Po est de l'ordre du double de celle de la population de référence. L'enfant d'un ménage de niveau de revenu médian (pour la France) dépasse de peu le décile le plus bas des étudiants de Sciences-Po. L'enfant d'un ménage situé sur le décile supérieur (France) dépasse de peu la médiane de Sciences-Po. Celui situé sur le 19^e vingtile (France) est simplement sur le 3^e quartile de Sciences-Po. Cela n'empêche pas l'existence à Sciences-Po d'étudiants issus de milieux réellement modestes (au niveau national), mais la surreprésentation des classes moyennes (très) supérieures est évidente.

Il reste une place pour l'interprétation : que signifie « vivre dans des conditions modestes » dans le contexte assez exceptionnel de Sciences-Po, ou « être issu d'un milieu favorisé » ? Considérons un ménage apparemment privilégié au niveau national, comme un couple d'agrégés gagnant chacun de l'ordre de 2200 euros par mois ; un tel couple s'approche du décile supérieur au niveau national, ce qui correspond à une position favorable ; pour un tel ménage, surtout s'il réside à Paris, et s'il prend en considération son niveau de diplôme, le niveau de vie est loin d'être celui d'une « classe favorisée ». Un tel couple, à Sciences-Po, se situe en définitive en-deçà de la médiane de la population. Il conviendrait peut-être, mais d'autres choix peuvent être argumentés, de proposer une réforme à peu près neutre pour ce niveau de revenu.

Répartitions en K euros ScPo et France – strobiloïdes

